

APPEL A CANDIDATURE MEMBRES « NON ÉLUS » NOMMÉS AU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (C.C.A.S.)

Suite aux élections de mars 2026, le Conseil Municipal s'est installé pour un nouveau mandat de six ans.

Le Conseil d'administration du Centre communal d'action sociale (C.C.A.S.) sera prochainement mis en place. Le Maire lance donc un appel à candidatures pour la désignation des membres nommés.

Quel est le rôle du C.C.A.S. ?

Le C.C.A.S. mène une action générale de prévention et de développement social au sein de la commune. Son Conseil d'administration est composé, à parts égales, d'élus municipaux et de membres nommés par le Maire parmi les personnes impliquées dans des actions de prévention, d'animation ou de développement social sur le territoire communal.

Dans ce cadre, plusieurs membres seront prochainement désignés. Conformément à la réglementation, les personnes nommées doivent notamment représenter les catégories d'associations suivantes :

- associations familiales (UDAF : Union Départementale des Associations Familiales),
- associations de retraités et de personnes âgées,
- associations de personnes en situation de handicap,
- associations œuvrant dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre les exclusions.

Les associations locales relevant de ces domaines et souhaitant proposer des représentants (au moins 3 personnes) sont invitées à transmettre leur candidature à Monsieur le Maire, **avant le 17 avril 2026** en précisant :

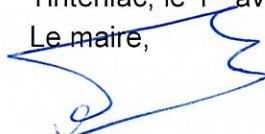
- le nom de l'association,
- les coordonnées de l'association et des **représentants proposés**,
- une courte présentation de l'association et de ses actions.

par courrier à Monsieur le Maire et Président du CCAS – 12 rue Nationale ou par courriel à secretariat@tinteniac.fr.

Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez contacter la mairie au 02.99.68.18.68.

La participation au conseil d'administration du CCAS constitue un engagement citoyen essentiel sur la durée du mandat (6 ans) pour contribuer aux politiques de solidarité et d'action sociale au service des habitants de la commune et partager son expertise du territoire.

Tinténiac, le 1^{er} avril 2026
Le maire,



Christian TOCZÉ

